

Cervus elaphus corsicanus

Le Cerf de Corse

Par Michel Valette



Cerf du parc de Quenza - Photo Michel Valette

Il existe de nombreuses sous-espèces de cerf dans le monde, les différents spécialistes et scientifiques du cerf ayant bien du mal à s'entendre et à les chiffrer avec précision, nous nous abstenons de le faire pour éviter toute polémique. La sous-

espèce dont nous parlerons, *Cervus elaphus corsicanus* est commune à la Corse et à la Sardaigne.

Entre -29 et -15 millions d'années, à la suite de bouleversements géologiques, le bloc corso-sarde s'est séparé du continent et, se scindant

en deux, forma la Corse et la Sardaigne. Ces deux îles, bien que la Sardaigne, plus au sud ; soit plus « minérale », présentent de nombreuses similitudes, entre autres, d'être peuplées, toutes deux, en plus du "roi" sanglier, de deux espèces de grands mammifères : le mouflon (*Ovis gmelini musimon*) et le cerf corso-sarde (*Cervus elaphus corsicanus*). La Sardaigne, mais non la Corse, est peuplée d'une troisième espèce : le daim (*Dama dama*).



Harde de Cerfs de Corse - Photo PNR

C'est Buffon, au XVIII^e siècle qui, le premier, a décrit le cerf corse en notant ses différences morphologiques avec le cerf élaphe continental. Il s'en différencie par sa taille plus faible, un corps plus trapu et des pattes plus courtes, ce qui lui a valu d'être traité de « nain » par celui-ci. Dans un hors-série *Spécial Grand Gibier*, paru dernièrement, on peut lire, en légende d'une photo d'un cerf corse bramant : « *Cervus elaphus corsicanus se*

distingue par une tête relativement grosse par rapport au reste du corps ».

Tout cerf bramant, qu'il soit corse, continental ou d'Europe de l'Est, vu ou photographié de profil présentera une tête paraissant de taille disproportionnée. Lorsqu'on voit un cerf corse, hors période de rut, on n'est pas choqué par la taille de sa tête. La longueur du crâne des cerfs corses se situe entre 32 et 34 cm ce qui est normal en regard de sa morphologie (hauteur au garrot du mâle 85-110 cm, de la femelle 75-85 cm, poids du mâle 100-120 kg, de la femelle 70-80 kg). Son pelage est plus sombre et plus nuancé. Sa ramure est également plus petite, portant le plus souvent 8 cors sans surandouiller.

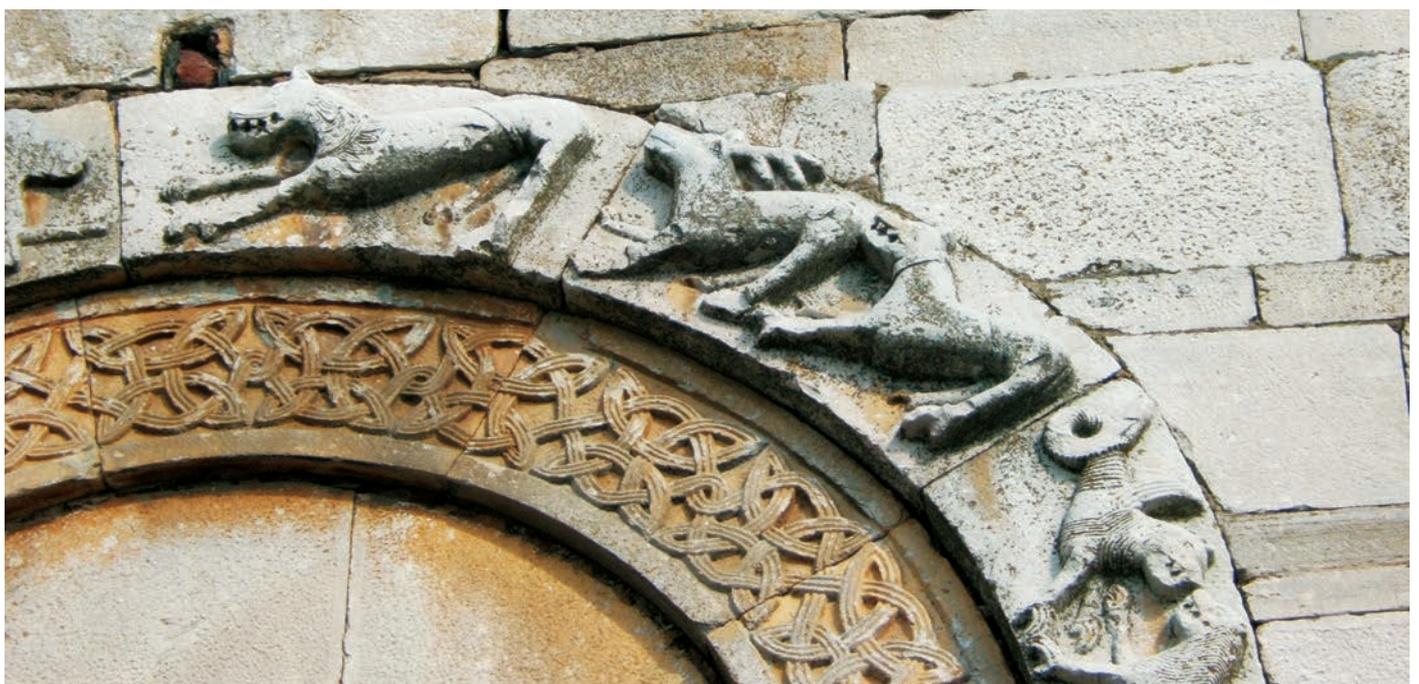
Le cerf corse est un animal rustique, bien adapté à la végétation de l'île, pouvant coloniser aussi bien les prairies, les plaines, les zones marécageuses, le maquis, les forêts et la montagne jusqu'à 1500 m. Les différents biotopes corses lui fournissent une alimentation variée, graminées, bruyères, arbruses, essences à feuilles persistantes et semi-persistantes, glands de chêne vert, châtaignes, etc.



Mosaïque du cerf à la source - fouille de Mariana - photo de Michel Valette

La vie sociale du cerf corse, la chute et la repousse des bois, son comportement en période de rut ne se différencie pas du cerf élaphe continental. Par contre, N.Kidjo,

dans sa thèse sur le cerf corse, note que les sons émis durant le brame sont plus graves que ceux du cerf continental (proches d'un rugissement).



Portail de la cathédrale de la Canonica - cerf forcé par un chien.- photo de Michel Valette

Origine du cerf corse

L'arrivée du cerf corse actuel sur l'île de Beauté, environ 400 avant J.C, reste floue et plusieurs hypothèses sont avancées :

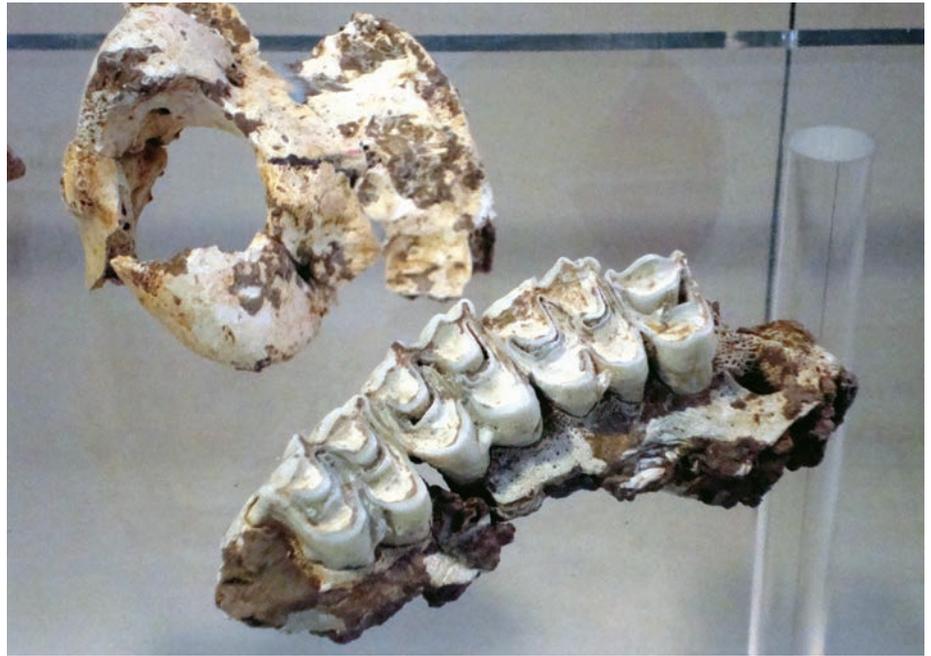
1/ soit une colonisation naturelle (à la nage) depuis l'Italie et la Sardaigne, le niveau des mers étant à l'époque plus bas de 120 à 130 m.

2/ soit une introduction humaine, en Sardaigne, puis en Corse, par les Romains qui avaient l'habitude d'implanter des cerfs dans les régions qu'ils occupaient ; d'ailleurs dans plusieurs sites de fouilles des fossiles attestent de cette présence du cerf à l'époque romaine.

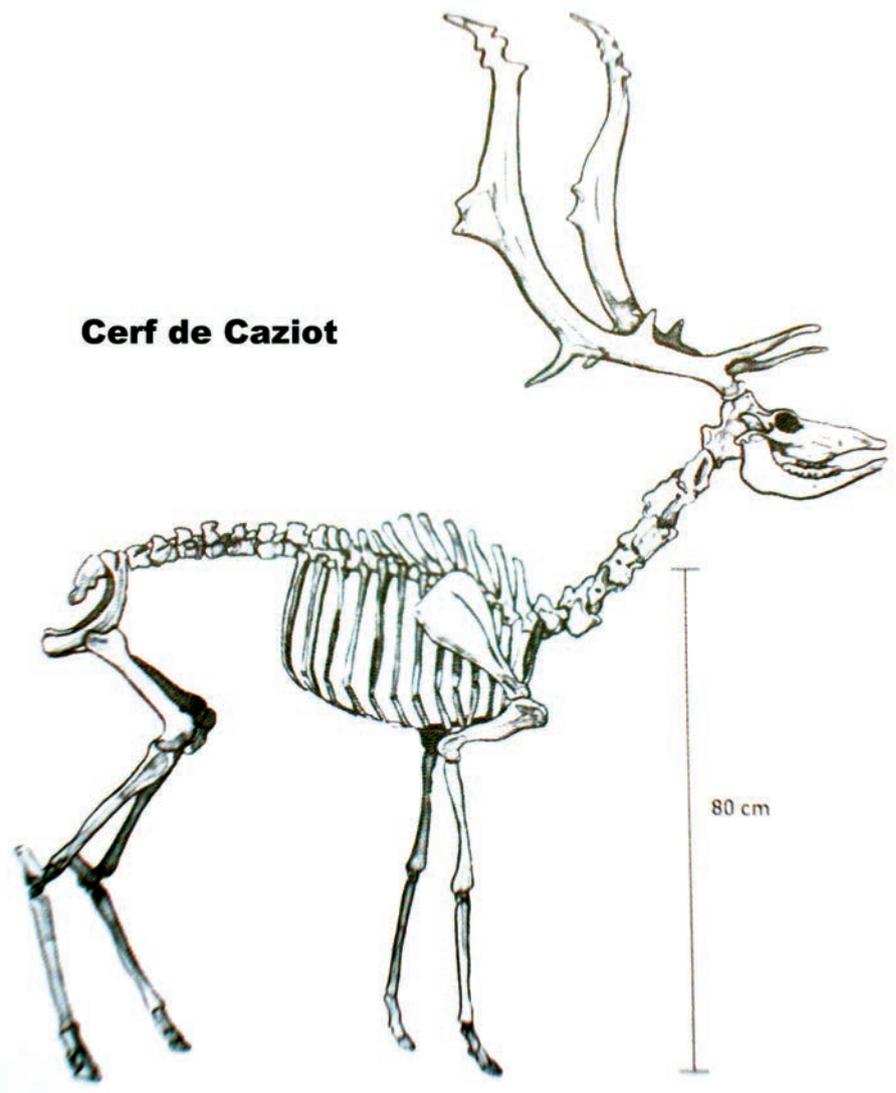
3/ soit une provenance d'Afrique du Nord avec le cerf de Berbérie, introduit au Maghreb par les Phéniciens (ce cerf, d'après les premières études génétiques, présentant les mêmes caractères que le cerf corse). Sur le site archéologique de la Marina (au sud de Bastia) fut découverte une mosaïque paléochrétienne représentant un cerf à la source. Au même endroit, sur l'arc du portail de la cathédrale de la Canonica (XII^e siècle) on peut voir un chien forçant un cerf. Ces représentations ne constituent évidemment pas une preuve formelle de l'existence du cerf à ces époques, sa représentation biblique étant alors fréquente. Autres preuves de la présence marquante du cerf autrefois en Corse, de nombreux sites portent encore aujourd'hui le mot "cervu" (cerf) : Cervione – Punta di u cervu – Casa di a cirvareccia – Piedicerviu – Monte cervellu.

Autres cerfs ayant vécu en Corse

D'après les fossiles découverts dans différents sites de fouilles, deux autres cerfs "anciens" auraient vécu en Corse :



Fossiles de cerf de Rossi; Musée de Sartène. photo de Michel Valette



Cerf de Caziot



Os de pattes et de vertèbres du cerf de Rossi; Musée de Sartene. Photo Michel Valette

- au Pléistocène (début du quaternaire- 1,64 millions d'années) vivait en Corse un mégacéros nain, d'une taille identique au cerf corse actuel, le cerf de Caziot.

- Une autre sous-espèce endémique du cerf élaphe a été identifiée dans des fouilles en Haute-Corse, datée du Pléistocène moyen: le cerf de Rossi, la principale différence se situant dans la forme des os des pattes.

Ces deux cerfs "antiques" ne sont pas des ancêtres des cerfs corses actuels.

Déclin et disparition du cerf en Corse

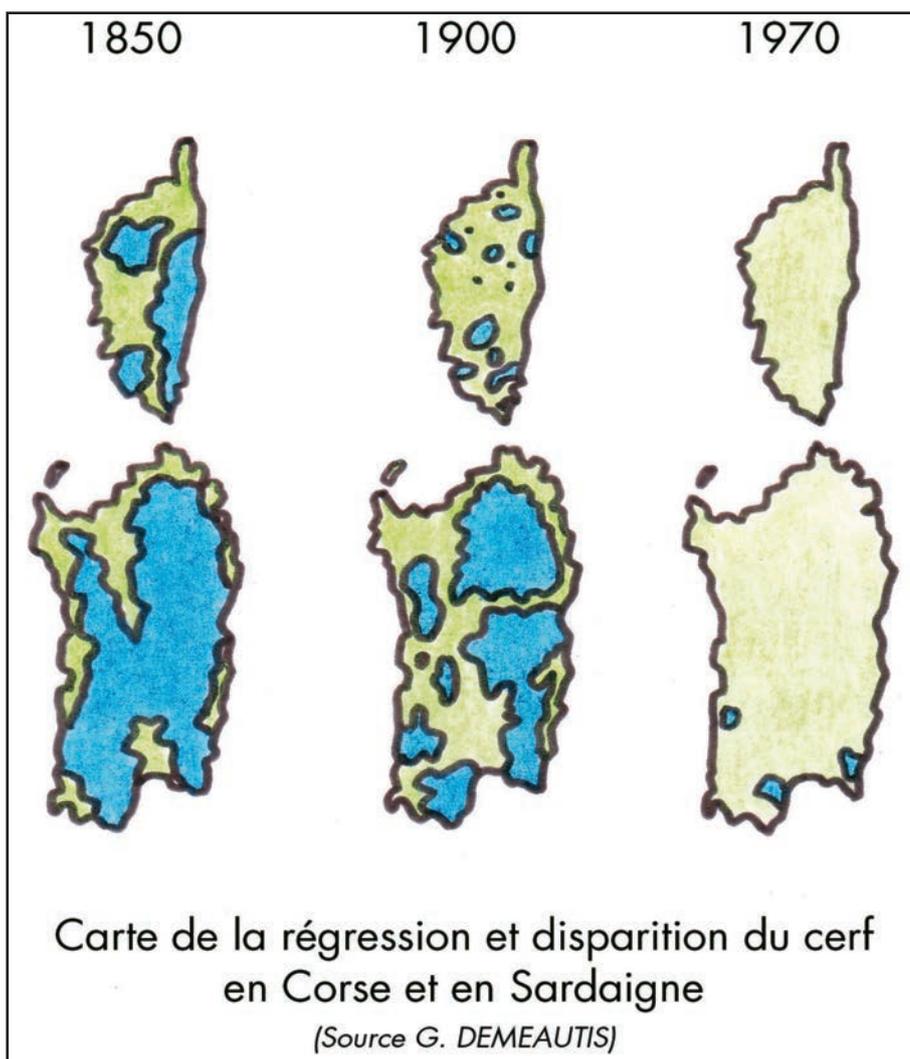
Avant son déclin, au début des années 1900, le cerf était présent dans la quasi totalité de l'île, même s'il privilégiait déjà les zones refuges du Sud, plus boisées et moins pastorales. Des armes plus performantes, une chasse excessive et incontrôlée amorcèrent le déclin rapide du cerf corse.

Dans les années 1930, les derniers cerfs avaient trouvé refuge dans la plaine orientale près d'Aléria.

Partout dans le monde, les guerres ne sont généralement pas bonnes pour la faune des territoires concernés. Ce fut le cas, en Corse, avec les troupes de Mussolini puis des Alliés durant la seconde guerre mondiale. Autre facteur néfaste au cerf dans son ultime refuge, la restriction de son espace vital par l'assèchement des marais et l'intensification de la viticulture. Malgré une prise de conscience trop tardive et la mise en réserve du Domaine de Pinia (près de l'étang d'Urbino), le dernier cerf fut victime d'un braconnier fin 1969.

Les cerfs en Sardaigne

Au XIX^e siècle, les cerfs peuplaient pratiquement toute la Sardaigne. A partir de 1900, les îlots de popu-



lations, bien répartis sur toute l'île, commencèrent à décroître. Les causes de cette régression furent les mêmes qu'en Corse: chasse intensive, braconnage, urbanisation, modification des méthodes de culture...

Au moment de la disparition du cerf de Corse en 1970, il ne restait plus que 150 à 200 cerfs en Sardaigne, répartis sur 20 000 ha. Grâce à la réaction du WWF italien face à cette situation et à l'aide de l'IUCN et du CIC, les services forestiers sardes décidèrent d'accentuer la lutte contre le braconnage et de créer des enclos d'élevage pour sauver les derniers cerfs et restaurer les populations. La réintroduction dans la nature des animaux issus de ces élevages, associée aux mesures de protection (énorme amende pour les braconniers de cerf) ont permis à la Sardaigne de retrouver des effectifs estimés à plus de 8 000 têtes. La chasse du cerf y est de nouveau autorisée.

Programme d'élevage du cerf en enclos et sa réintroduction dans la nature en Corse

Si c'est la stupidité d'un braconnier qui a entraîné la disparition du dernier cerf corse, c'est grâce à la vo-



François Orsetti nourrissant ses cerfs dans l'enclos de Quenza; Photo Michel Valette

lonté et à la détermination de quelques hommes que l'on doit son retour sur l'île.

C'est entre 1975 et 1977 que J. Leoni, directeur du PNRC (Parc Naturel Régional de Corse) et le Professeur Massoli-Novelli de l'université de Cagliari, envisagèrent de réintroduire des cerfs sardes en Corse. En plus de permettre à la Corse de retrouver "ses" cerfs, cette opération avait d'autres avantages :

- créer un réservoir d'animaux permettant de sauver l'espèce en cas de problèmes graves en Sardaigne (épidémie), la disparition totale du cerf corso-sarde serait une perte mondiale pour le règne animal.

- permettre des échanges pour lutter contre la consanguinité.

- enrichir les connaissances et assurer une bonne gestion de l'espèce sur les deux îles.

Ce n'est qu'en 1985, donc 10 ans plus tard, après de nombreuses études, réunions, consultations, et des opérations de captures difficiles que les premiers transferts de cerfs de Sardaigne vers la Corse purent enfin se faire.

Élevage en enclos

L'enclos de Quenza

Le premier enclos d'une surface de 33 ha fut créé sur la commune de Quenza, entre 600 et 800 m d'altitude, dans l'Alta-Rocca, non loin des aiguilles de Bavella, connues pour leur population de mouflons. Ce site fut choisi car son biotope ressemble beaucoup à celui de Sardaigne d'où proviendraient les cerfs.

En novembre 1985, 4 cervidés (1 cerf, 1 biche, 1 bichette, 1 faon) en provenance de Sardaigne y furent introduits, suivis de 4 autres.

L'enclos de Casabianda

Cet enclos de 18 ha est situé dans la plaine orientale, sur les terres du Ministère de la Justice, non loin de l'endroit où disparut le dernier cerf.



Lâcher de cerf dans la nature en 2012; Photo Nicolas Robert-PNRC



Vallée de l'Asinao lieu du premier lâcher de cerf; Photo Michel Valette

En novembre 1991, 11 animaux en provenance de Quenza y furent introduits, suivis de 6 autres en provenance de Sardaigne en 1994.

L'enclos d'Ania Di Fium' Orbu

Cet enclos de 20 ha est situé en Haute-Corse, à une altitude de 400 à 500 m. En 1994, 14 animaux y ont été introduits en provenance de Quenza.

Comme dans tous les parcs de petite ou moyenne surface, les cerfs, dès qu'ils ont atteint un certain nombre, ont rapidement amené la quasi disparition des plantes les plus appétentes. Des cultures à gibier, protégées électriquement à certaines périodes, ont donc été aménagées.

Pour compléter leurs besoins, un apport de nourriture leur est distribué sous forme de céréales (orge-blé-maïs) plus du foin et des branches feuillées.

La reproduction dans ces trois enclos étant bonne (environ 70 % des biches), et les populations s'étant

suffisamment développées (101 cerfs vivaient dans les 3 enclos en 1997), les premières réintroductions, in natura cette fois, purent enfin être envisagées.

Réintroduction dans la nature des cerfs d'enclos

Les sites retenus ont été choisis après de longues réflexions car ils

doivent procurer aux cerfs libres à la fois quiétude et nourriture abondante, mais il faut aussi que la présence des cerfs soit compatible avec les activités humaines : agriculture, pastoralisme, tourisme de randonnée et surtout chasse.

Il fut décidé pour tous les sites de ne pas les mettre en réserve, les cerfs étant libres de choisir eux-mêmes leurs nouveaux lieux de vie.

Dans toutes les communes des secteurs choisis pour les lâchers, des réunions d'information furent organisées pour bien sensibiliser les habitants qui, dans l'ensemble, sont fiers et heureux d'avoir été retenus. Plusieurs communes sont d'ailleurs demandeuses pour les prochains lâchers.

Pour assurer au maximum la réussite des lâchers dans la nature, ils s'effectuent par groupes sociaux déjà bien constitués, mâles, femelles et leurs petits (à l'époque des lâchers, généralement quelque temps après le rut, les femelles adultes sont en début de gestation).

Historique et lieux des lâchers dans la nature

1998 - Quenza - 16 animaux
1999 - Chisa - 24 animaux
2002 - Quenza - 16 animaux
2004 - Saint Pierre de Vénaco - 27 animaux
2007 - Moltifao - Castifao - 29 animaux
2007 - Chisa - 24 animaux
2009 - Letia-Soccia - 20 animaux
2009 - Guagno - 52 animaux
2012 (avril) - Letia - 23 animaux

Soit 231 animaux relâchés.

Suivi des populations

Dans tous les groupes relâchés, plusieurs animaux, les biches meneuses et quelques mâles, sont équipés de colliers émetteurs pour permettre de les suivre dans la recherche de leurs territoires de prédilection et situer leur implantation.

Les secteurs choisis par les cerfs sont le plus souvent ceux que les organisateurs des lâchers avaient pensé les meilleurs pour eux. Les zones de gagnage les plus attractives ont rapidement été découvertes et colonisées, montrant la grande capacité des cerfs à s'adapter. Les battues de sanglier sont moins dérangeantes qu'on aurait pu le craindre, les hardes déplacées par les meutes de chiens sont généralement de retour sur leurs zones dès le lendemain.

Pour une bonne gestion de l'espèce cerf en Corse, il est nécessaire de connaître l'augmentation de ses effectifs et l'extension de son aire de répartition. Pour ce faire, en plus du suivi par télémétrie des animaux équipés de colliers émetteurs, les responsables du programme de réintroduction essaient de recueillir un maximum d'informations auprès de tous les utilisateurs de la nature. A cet effet, des fiches d'observations ont été distribuées aux personnes les plus concernées et les plus présentes sur le terrain. D'après les rensei-



Cerf de Corse "in natura" photographié par Stevan Mondoloni

gnements recueillis, la reproduction semble bonne et les indices de présence se multiplient : rencontres par corps, écoutes de brame, écorçages, fèces, premières collisions routières et ferroviaires, découvertes de mues, premiers dégâts agricoles et forestiers

Pour avoir une idée la plus précise possible du nombre de cerfs présents in natura, les comptages sont nécessaires, mais les méthodes de dénombrement utilisées sur le continent sont pratiquement impossibles en Corse en raison du relief accidenté et de l'importance de la couverture végétale.

Aussi, une méthode d'estimation a été mise en place : le dénombrement par écoute du brame. Cette méthode de recensement a été

contestée sur le continent en raison de la mobilité des animaux à cette période ; elle est certainement plus fiable en Corse où la densité de la végétation et le relief limitent cette mobilité.

Principalement, grâce à 16 ans d'observations en Sardaigne des cerfs dans la nature en période de rut, on considère que chaque cerf qui brame correspond à 5 individus (le cerf bramant + 2 biches + 1 faon + un jeune mâle ne participant pas au rut).

La première opération s'est faite en 2011 sur des zones reconnues comme occupées par les cerfs. Des observateurs formés et compétents sont dispersés sur des points hauts permettant une bonne écoute et observation (au-dessus des vallées ou vallons, en ligne de crête, etc.). Pour une meilleure saisie des brames et éviter les doubles comptages, les observateurs sont munis de tout le matériel nécessaire (cartes, montres, jumelles, fiches spéciales, GPS etc.).

La réussite et la difficulté de mettre en place ce programme d'écoute résident dans le fait que pour essayer de compter la quasi totalité des cerfs bramant, il faut que le dispositif se mette en place au moment du pic du brame (pic qui dépend de multiples facteurs



Cerf de Corse photographié en pleine nature par Stevan Mondoloni



Une belle mue de cerf corse avec un empaumure de quatre épis.
Photo Michel Valette.

que l'on ne peut ni maîtriser, ni anticiper). En 2011, le recensement par écoute du brame sur environ 90 % des secteurs occupés (avec sur certains secteurs des observations trop tardives, le pic de brame étant dépassé) a permis une estimation de plus ou moins 650 animaux.

L'opération a été renouvelée cette année en tenant compte des lacunes du premier recensement et en essayant de vérifier si le chiffre de 5 animaux par cerf bramant est aussi valable en Corse qu'il l'est en Sardaigne. Les données recueillies donnent une estimation comprise entre 850 et 950 cerfs.

François Orsetti, du PNRC, émet des réserves sur la fiabilité de ces comptages car il évoque entre-autre le problème des cerfs en déplacement bramant seul, et l'absence de

comptages sur plusieurs zones de sa connaissance occupées par des cerfs. Pour lui la population de cerfs vivant en Corse pourrait se rapprocher des 1000 têtes.

Génétique

En raison du petit nombre d'animaux fournis par la Sardaigne (14) qui, en se reproduisant dans les trois enclos d'élevage, ont permis à la Corse de retrouver ses cerfs, les problèmes de consanguinité étaient à craindre.

A chaque capture des prélèvements sont réalisés. Comme on pouvait s'y attendre, la diversité génétique est faible, sans pour autant poser de problèmes de consanguinité. Le suivi de la génétique du cerf corse est d'une grande importance, car il permet de savoir quelles sont les meilleures souches à conserver en enclos comme reproducteurs et de détecter à temps les signes de consanguinité nécessitant des échanges avec d'autres enclos ou mieux avec la Sardaigne. Il permettra aussi de fournir des données à l'étude décidée par le CIC, dans le cadre de l'union pour la Méditerranée, étude qui a pour but, entre autre, de comparer la génétique du cerf Corse et du cerf de Berbérie, pouvant ainsi nous éclairer sur son origine.

En conclusion, on peut dire que pour l'instant, la réintroduction du cerf en Corse est un succès.

A l'heure où le mot "biodiversité" est si souvent employé, pas tou-

Programme LIFE

Le comité LIFE a répondu favorablement à la mise en place d'un programme LIFE sur le cerf corso-sarde qui sera mené conjointement sur les deux îles.

Il sera d'une durée de 5 ans, de 2012 à 2017 avec un budget de 2 millions d'euros (452.000 à la charge du PNRC).

Il comprendra 6 protocoles visant à en savoir plus sur ce cerf :

- suivi des naissances,
- suivi des harems en période de brame,
- suivi par télémétrie,
- suivi de l'état sanitaire des populations,
- suivi des animaux en enclos (marquage, prélèvements),
- suivi de l'extension de l'aire de répartition, par les indices de présence.

jours à bon escient, le cerf corse, comme le mouflon, emblème de l'île, doit y retrouver sa place.

Cette réussite est l'œuvre de tous, mais avant tout celle d'une poignée d'hommes, tous passionnés par le cerf: G. Feracci, F. Orsetti, G. Ferreri et G. Vittori. Rarement, dans ce domaine, programme n'aura intéressé et mobilisé autant de personnes et d'organismes différents avec une excellente coopération des différents services chargés de l'environnement en Corse: PNRC – DSV – ONCFS – ONF – Université de Corte etc.

Sa poursuite dans le temps dépend avant tout des chasseurs qui devront respecter les cerfs, se montrer patients et attendre que les populations aient atteint un niveau suffisant pour permettre à nouveau leur chasse, avec plan de chasse raisonné, comme c'est maintenant possible en Sardaigne.

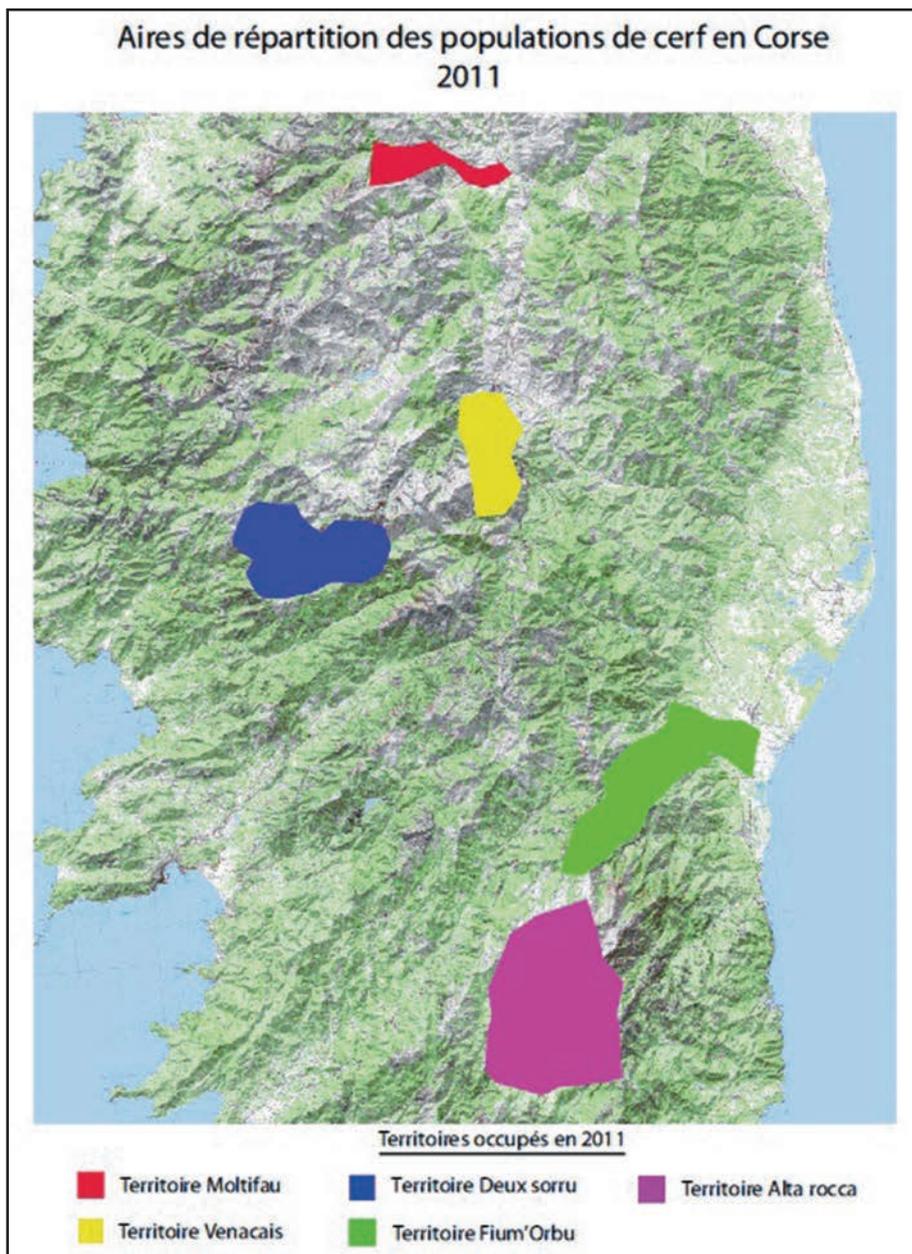
Statut du cerf de Corse

Le cerf de Corse *Cervus elaphus corsicanus* est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne et aux annexes II et IV de la directive européenne « habitat, faune, flore » de 1992. Sa chasse n'est pas interdite, mais les préfets des deux départements corses prennent chaque année et reconduisent des arrêtés préfectoraux avec plan de chasse zéro.

Avec l'augmentation des populations dans les deux îles, les cerfs corso-sardes doivent changer de statut, passant d'espèce menacée en espèce vulnérable.

Les bois des cerfs corses

Dans tous les articles traitant du cerf corse on décrit généralement sa ramure adaptée au maquis: de faible taille, structurée en 8 cors avec le surandouiller toujours absent.



Ces particularités ne sont peut-être pas irréversibles. En France continentale et ailleurs dans le monde, on a l'exemple de cerfs médiocres qui, introduits dans un milieu plus favorable que celui de leur provenance, augmentent leur masse corporelle, la taille et la qualité de leurs bois.

Il pourrait en être de même en Corse, car d'après les mues trouvées dans des lieux de réintroduction particulièrement favorables à l'espèce (Saint Pierre de Venaco par exemple) on note une augmentation dans les dimensions et le poids des bois. Certains cerfs possèdent déjà de belles empau-

mures, ils pourraient donc aussi développer des surandouillers (on peut d'ailleurs en trouver des amorces sur certains sujets).

M.V.

Remerciements à mes amis corses, au personnel du PNRC et de l'ONCFS qui m'ont fourni aimablement toutes les informations et photos nécessaires à la rédaction de cet article, en particulier Emmanuel Aledo, Pierre Benedetti, Gérard Feracci, Stevan Mondoloni, François Orsetti. Documentation: rapports et publications du Parc Naturel Régional de Corse sur la réintroduction du cerf de Corse